

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2022/03/05/2022040533/justel>

Dossier numéro : 2022-03-05/02

Titre

5 MARS 2022. - Arrêté du Gouvernement flamand relatif à la fin de vigueur du décret du 29 octobre 2021 relatif au COVID Safe Ticket

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 05-03-2022 page : 18258

Entrée en vigueur : 07-03-2022

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). Le décret du 29 octobre 2021 relatif au COVID Safe Ticket, modifié par le décret du 26 janvier 2022, cesse de produire ses effets.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 7 mars 2022.

[Art. 3](#). Le ministre flamand qui a les soins de santé et les soins résidentiels dans ses attributions, est chargé de l'exécution du présent arrêté.